

PARTIE 3 – Gouvernance, suivi du contrat et engagements

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 08/07/2015

Affiché le

- 7 JUIL 2015 

ID : 081-24810774_118_2015-DE

I. Gouvernance

1. Participation des habitants

Dès 1973, la circulaire du 21 mars dite « barres et tours » ou encore « Guichard » sur l'aménagement des grands ensembles, encourage la participation des habitants des ensembles importants de logements à la définition et à la gestion de leur cadre de vie. Dans le Tarn, aucune expérience de participation des habitants n'a été formellement lancée.

La particularité de la loi du 21 février 2014 est de donner les moyens de rendre effective cette participation par la constitution de conseils citoyens dans un cadre précis :

- une assemblée autonome, force de proposition, participant à toutes les instances du contrat de ville ;
- une liste de personnes présentée en délibération en conseil municipal pour constitution officielle ;
- un arrêté préfectoral pour légitimer son existence et son action.

A Albi, la participation des habitants est amorcée depuis 2004/2005 avec une concertation ouverte qui a débouché sur la création de conseils de quartier en 2008 via deux formes de recrutement : candidatures spontanées et nominations via un tirage au sort à partir des listes électorales. La nouvelle équipe municipale, forte du plébiscite des 406 conseillers de quartier, a renouvelé cette instance. La 2nd génération des conseils de quartier a été lancée au mois de juin 2014 et comporte 562 conseillers, dont plus de la moitié renouvelés.

Une association organisant des "cafés-citoyens" s'est implantée depuis quelques mois en Albigeois.

Dans le cadre de la politique de la ville en Albigeois, « la participation des habitants » se manifeste davantage par un investissement ponctuel dans une action, un projet plutôt que dans son élaboration ou sa mise en œuvre au sein d'instances de pilotage. Nous pouvons cependant identifier quelques exceptions telles que l'association SOS Bébés, l'association CAJ (*constructeurs aéronaves jeunes*) créées et animées par des habitants, ainsi que des actions initiées par des professionnels avec des adolescents qui en deviennent ensuite les acteurs.

Dans la phase préparatoire du contrat de ville, la question de la participation des habitants a été amplifiée :

- par la volonté de l'équipe municipale de mener une politique de proximité, de présence auprès des habitants et de franchir une étape supplémentaire en allant de la consultation vers la concertation ;
- par l'obligation de constituer un conseil citoyen.

Aux fins de donner une force réelle à la participation des habitants, la ville d'Albi et l'État ont décidé de constituer les conseils citoyens à partir des conseils de quartier avec un objectif à moyen terme d'honorer la philosophie de son référentiel cité ci-dessus et de renforcer la présence des habitants qui ne participent pas actuellement à ces instances, en particulier les jeunes et les femmes.

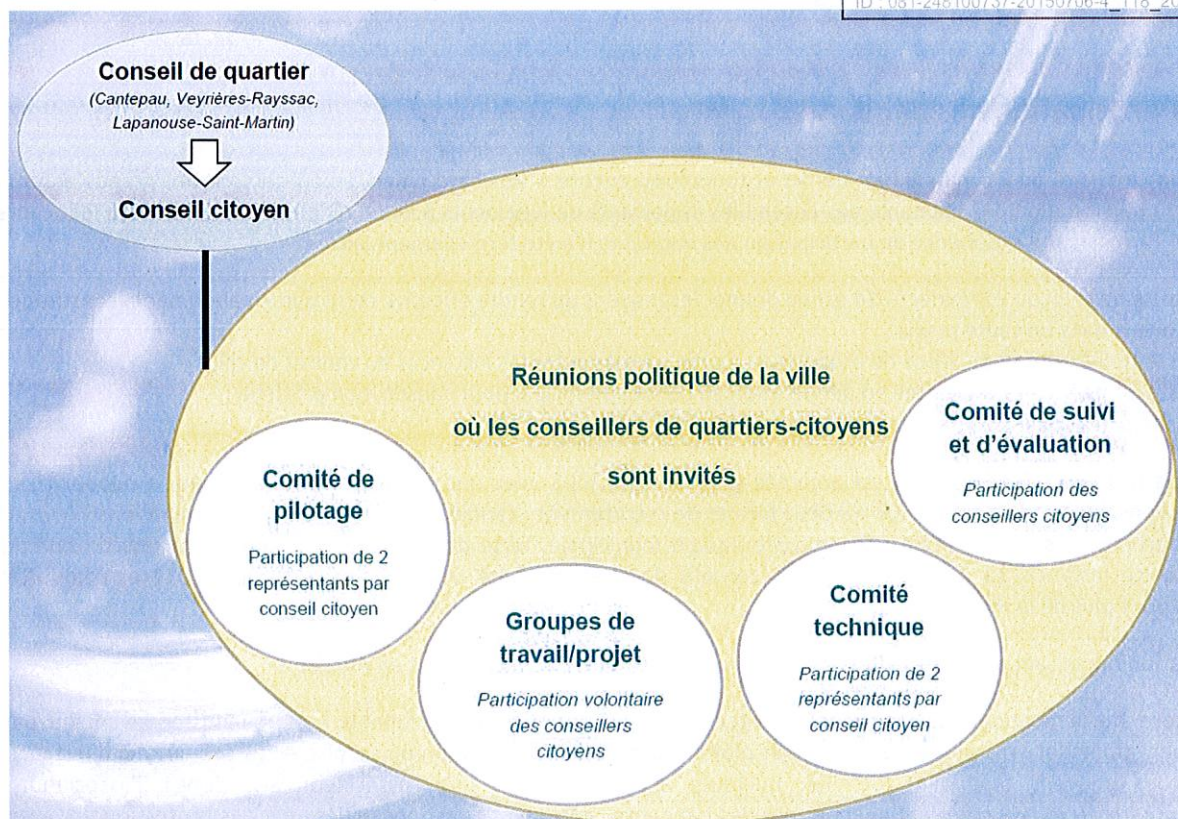
Les contours du conseil citoyen ne sont pas encore stabilisés à ce jour.

Dès le démarrage des travaux d'élaboration du contrat (diagnostic territorial, groupes thématiques, séances plénières, comités de pilotage), quelques habitants, conseillers de quartier et habitants sollicités par les conseillers de quartier volontaires ont participé à toutes les instances. Leur présence a conforté l'expertise des acteurs de terrain et des professionnels et à parfois modifié le contenu et les orientations des travaux.

Le contenu du présent contrat est impacté de leur avis dans le choix d'intervention au moins sur un axe : développer la sensibilisation, l'implication et la participation des habitants. Cela ne pourra se réaliser sans modifier le cadre d'intervention des professionnels et parfois leur représentation : aller vers les habitants, s'adapter à leurs contraintes, développer des initiatives innovantes et adaptées avec eux.

La participation des habitants dans les instances du présent contrat est actée.

Le conseil citoyen sera officiellement installé au plus tard dans le courant de l'année 2015.



2. Les instances

FOCUS

LA DEMARCHE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL QUI ORGANISE LES RELATIONS ENTRE CES DIFFERENTES INSTANCES EST PRESENTÉE PLUS HAUT DANS LE PREMIER CHAPITRE DE LA PARTIE 2. AFIN DE CONSERVER LA DYNAMIQUE DE PROJET AINSI QUE LA REACTIVITE ET L'INTERACTION INSTAURÉE ENTRE LES DIFFERENTES INSTANCES, CELLES-CI SE PARTAGENT LA FONCTION DE REGULATION AUTANT QUE NECESSAIRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS QUI LEURS SONT ASSIGNÉS.

Comité de pilotage :

Il est garant de la vision globale et stratégique du projet.

- Mission :
 - ✓ validation des grandes orientations ;
 - ✓ validation du projet de contrat ;
 - ✓ missionne et évalue les propositions des groupes de travail ;
 - ✓ validation des bilans annuels ;
 - ✓ arbitrages politiques ;
 - ✓ arbitrages financiers ;
 - ✓ donner mandat éventuel à un organisme extérieur pour l'évaluation et/ou le suivi ;
 - ✓ validation des outils.
- Membres : signataires du contrat de ville de nouvelle génération et membres du conseil d'administration du GIP-DSU gestionnaire du contrat.

17 signataires du contrat :

 - Président de l'agglomération ;
 - Maire d'Albi ;
 - Maire de Saint-Juéry ;
 - Président du Conseil Régional
 - Président du Conseil Départemental ;
 - Préfet ;
 - Procureur de la République ;

- Directrice académique des services de l'Éducation Nationale ;
- Directeur régional de la CDC ;
- Président de Tarn Habitat ;
- Responsable de la délégation départementale de l'ARS ;
- Directeur de l'UT 81 de la DIRECCTE ;
- Directeur Territorial de Pôle Emploi ;
- Président de la CCI ;
- Président de la CMA ;
- Directrice de la CAF du Tarn ;
- Opérateur des transports publics de l'Albigeois
- Les élus de la communauté d'agglomération au conseil d'administration du GIP-DSU.

- Périodicité : 4 par an en moyenne.

Comité stratégique (comité restreint):

- Mission :
 - ✓ Préparation des comités de pilotage ;
 - ✓ Préparation de la programmation ;
 - ✓ Suivi du contrat ;
 - ✓ Il peut faire appel à des intervenants extérieurs au titre d'expertises particulières.
- Membres: l'agglomération, la ville d'Albi, la ville de Saint-Juéry et l'Etat (*Vice-président du l'agglomération, délégué à la politique de la ville, Président du GIPCUCSA ou son représentant ; Vice-présidente du GIPCUCSA, adjointe au maire de Saint-Juéry ; Déléguée du Préfet ; DGS de l'agglomération ; DGS de Saint-Juéry ; DGA d'Albi ; Chef de service PV de l'agglomération ; chef de projet contrat de ville ; coordonnateur PRE ; Référent PV d'Albi, Référent PV Saint-Juéry*).
- Périodicité : en amont des comités de pilotage et selon les besoins.

Comité technique :

- Mission :
 - ✓ Appui technique et financier ;
 - ✓ Instruction des projets.
- Membres : l'ensemble des référents techniques désignés par les signataires du contrat de ville.
- Périodicité : une à deux fois par an.

Les groupes de travail/ projet:

Les groupes de travail/ projet seront missionnés par le comité de pilotage :

- pour faire des propositions (ex : établir un état des lieux des besoins et ressources existantes et faire des propositions d'amélioration, de réorganisation, de développement de nouveaux projets...) ;
- et/ou pour mettre en œuvre des projets (ex : mise en réseau des acteurs d'un sujet particulier, développement d'un système collaboratif, accompagnement d'un nouveau projet...).

De façon opérationnelle, les groupes de travail/projet mettront en place une **dynamique** qui reconnaît la place de chacun et recherche l'intérêt général. Aussi, ils veilleront à prendre en compte :

- les **objectifs communs** ;
- les **manières de travailler ensemble** (*mettre en synergie, renforcer la complémentarité entre les acteurs et les actions, optimiser les ressources pour aller vers l'efficacité de notre intervention*) ;
- les possibilités de **mobiliser et d'associer les habitants et de promouvoir les initiatives** ;
- **la façon de réguler, de suivre et d'évaluer les actions.**

Conseils de quartiers-citoyens :

La participation volontaire de conseillers de quartiers-citoyens aux différentes instances du contrat de ville sera recherchée (*Cf. schéma plus haut*).

Équipe de projet :

C'est une équipe de proximité qui travaille à l'échelle la plus pertinente (quartiers, ville, agglomération). Elle favorise le travail interinstitutionnel, les articulations entre les différentes missions de chacun et la coordination.

- Missions :
 - ✓ Faire des propositions de mise en œuvre des objectifs du contrat de ville (organisation de groupes de travail/projet territoriaux, sujet à aborder dans les instances d'animation de la vie locale, appel à projet et autres) ;
 - ✓ Identifier les articulations avec l'existant et susciter l'émergence de nouveaux projets ;
 - ✓ Organiser et co-animer des réunions de coordination, des groupes de travail/projet, etc.
- Membres : *Chef de projet CV ; Chef de projet insertion professionnelle de l'agglomération ; Référent PV Albi ; Référent PV Saint-Juéry ; Coordonnateur PRE ; Référent PV du Département ; Directeurs des maisons du Département ; Référent PV*

du CR Midi-Pyrénées ; Référent PV CAF ; Déléguée du Préfet ; Référent PV Tarn Habitat ; Référent PV CCAS ; Directeurs des centres sociaux ; Directeurs des maisons de quartiers ; Référents des projets éducatifs locaux. 20150706-4 118 2015-DE JUL. 2015

Elle sera élargie à d'autres partenaires en fonction des champs traités et des besoins d'expertise.

L'équipe projet est modulable et elle se réunit selon les besoins.

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)

- Missions :
 - ✓ **Faire fonctionner la démarche de développement social territorial** (Cf. premier chapitre de la partie 2) ;
 - ✓ **Développer les partenariats** : la mise en réseau des partenaires, favoriser les synergies et les collaborations autour de projets portés collectivement. S'assurer de l'association de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs et notamment des conseillers de quartiers-citoyens afin de faire valoir leur expertise d'usage ;
 - ✓ **Elaborer le plan d'actions** répondant aux besoins des habitants et du territoire et mettre en cohérence les projets ;
 - ✓ **Accompagner les porteurs de projet et les partenaires locaux** à toutes les étapes de la construction de projet ;
 - ✓ **Favoriser la mise en place des cultures et de référentiels communs** ;
 - ✓ **Co-animer les espaces de travail** (plateformes, groupes de travail/projet existants et à venir...) ;
 - ✓ **Mettre en œuvre des décisions du COPIL** ;
 - ✓ **Médiation des ressources** existantes sur le territoire en direction des publics, notamment à travers la mission de médiation emploi ;
 - ✓ **Faire fonctionner les instances** techniques, le comité de suivi et d'évaluation du contrat et la mission d'observation ;
 - ✓ **Suivre et évaluer** le contrat et les actions avec les partenaires.

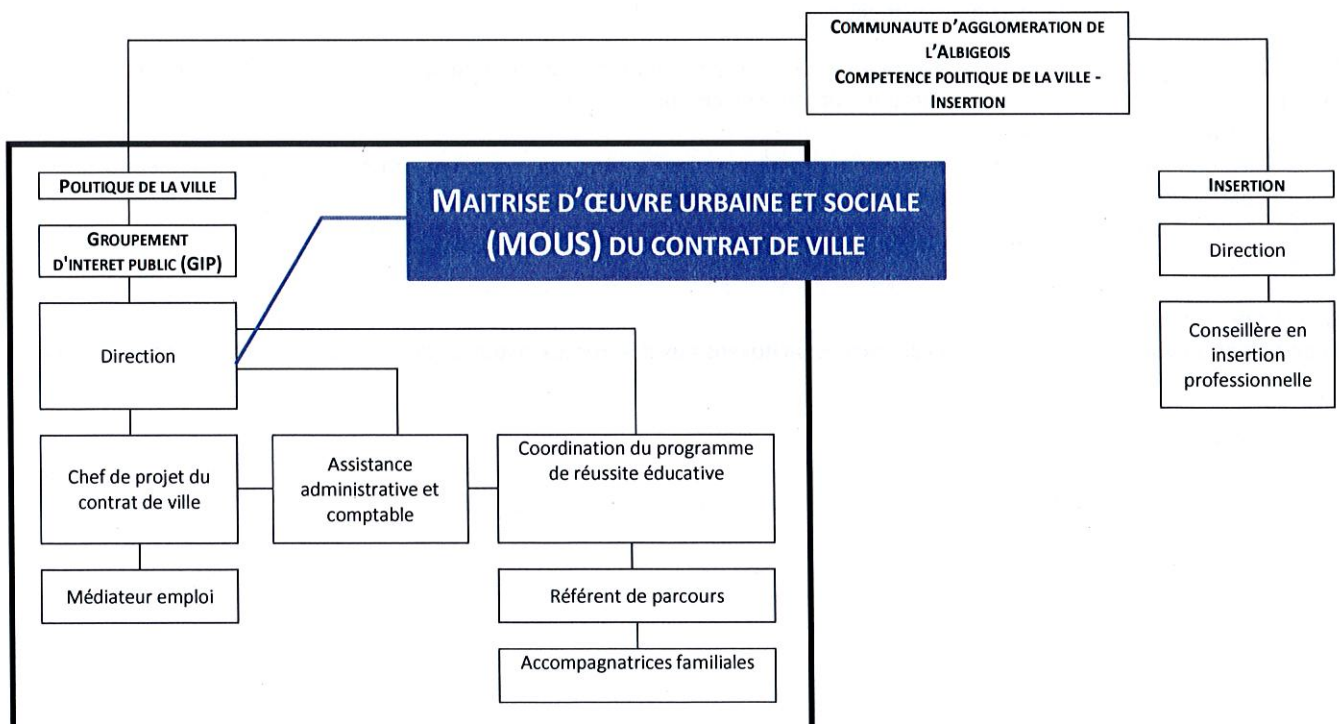
De plus, le GIP gère le dispositif du PRE ; l'équipe est en charge de sa coordination, de son suivi et de son évaluation. Il est un outil du pilier cohésion sociale avec une MOUS spécifique, néanmoins maîtrisée et gérée par le GIP.

- Moyens de la mise en œuvre :

La liste est non exhaustive, on peut néanmoins citer les points suivants comme primordiaux :

 - ✓ Faire remonter les propositions de l'équipe projet, des groupes de travail/projet aux instances stratégiques et de pilotage ;
 - ✓ Travailler en lien étroit avec le comité de pilotage et le comité stratégique ;
 - ✓ Organiser la logistique et aider à la décision dans les instances politiques, stratégiques et techniques ;
 - ✓ Faire évoluer le contenu pratique et rédactionnel du contrat de ville ;
 - ✓ Mettre en place des indicateurs communs, avec tous les partenaires (définition, validation, renseignement, mise en œuvre) ;
 - ✓ Rédiger tous les documents préparatoires, de synthèse, de décision pour toutes les réunions nécessaires ;
 - ✓ Gérer de façon maîtrisée le budget.

Organigramme fonctionnel du Groupement d'Intérêt Public :



II. Suivi et évaluation du contrat

Comme indiqué plus haut dans la 2^{ème} partie, l'adaptation en continue du contrat de ville aux évolutions d'organisation et de contexte a été identifiée comme un des enjeux principaux du présent contrat. Ce contrat devra notamment s'adapter à l'évolution induite par la montée en charge de la participation des habitants.

Aussi, dans le cadre du contrat de ville de l'Albigeois, l'évaluation est appréhendée comme un enjeu particulier dont les habitants sont partie prenante. Les différentes instances du contrat de ville, les relations entre celles-ci, les outils mutualisés permettront :

- de vérifier en continue l'adéquation ou l'inadéquation entre les besoins/réponses, objectifs/moyens ;
- de réajuster les interventions de chacun au regard des objectifs du contrat de ville ;
- d'identifier de nouveaux besoins et de nouveaux leviers pour intervenir ;
- d'évaluer les effets du contrat et des interventions sur le territoire et les personnes ;
- d'adapter les objectifs du présent contrat aux évolutions des besoins, des dispositifs et des organisations.

La méthode d'évaluation en continue et les regards croisés entre plusieurs types d'acteurs seront privilégiés (Cf. *annexe complémentaire 7 : Vadémécum pour l'animation d'un atelier d'évaluation croisée*).

Le comité de suivi et d'évaluation du contrat de ville :

En outre, une instance spécifique « Comité de suivi et d'évaluation » et des outils d'évaluation et d'observation seront mis en place afin de mieux identifier les changements induits par le contrat de ville et les actions de chacun sur le territoire et les personnes.

Ce comité évaluera la mise en œuvre de ce présent contrat. Il sera composé en partie de conseillers de quartier-citoyen. Dans ce cadre, des experts pourraient être associés afin d'apporter des éclairages extérieurs sur des questions spécifiques. Les préconisations du comité présentées au comité de pilotage pourront amener des modifications dans les objectifs du présent contrat et les moyens apportés.

Mutualisation des outils de suivi, d'évaluation et d'observation

Les signataires du contrat de ville et ses partenaires chercheront à identifier des **indicateurs communs** qui pourront être suivis dans la durée

S'agissant de l'**observation**, le principe de mutualisation des outils d'observation des différents partenaires est privilégié.

III. Engagements des signataires

❖ La communauté d'agglomération de l'Albigeois

ANIMATION ET COORDINATION DU CONTRAT DE VILLE

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, contribuera de manière active à tout ce qui relève de l'animation et la coordination du contrat de ville. Elle mettra à disposition toute la logistique nécessaire, ainsi que les personnels et des co-financements le cas échéant.

Les personnels affectés au dispositif du PRE sont mis à disposition par les villes d'Albi et de Saint-Juéry.

INSERTION PROFESSIONNELLE ET COHESION SOCIALE

Dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, de par ses compétences en matière de politique de la ville et d'insertion, a la possibilité de mettre en œuvre des actions, programmes et toutes initiatives en matière d'accompagnement des publics en situation précaire d'emploi et de formation.

Dans un contexte de paupérisation de la population, de difficultés d'accès à l'emploi, d'économie en peine, d'augmentation de la précarisation des jeunes, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage, au côté de ses partenaires et des acteurs du territoire, pour l'emploi et l'insertion professionnelle des publics en difficulté. Cet engagement s'inscrit dans un projet global de cohésion sociale pour le territoire en cohérence avec le contrat régional unique que l'agglomération signera avec la Région Midi-Pyrénées afin de mobiliser dispositifs et moyens financiers pour répondre en priorité à deux objectifs, « *agir pour la croissance et l'emploi dans les territoires* » et « *renforcer la cohésion territoriale dans les quartiers défavorisés* ».

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a choisi, en termes opérationnels, d'agir suivant une double logique ~~à l'échelle de son territoire~~.

- Mettre en œuvre un « programme local d'accompagnement global professionnel » à l'échelle de son territoire. Pour cela elle dispose d'un temps plein de conseillère en insertion professionnelle pour assurer le suivi et l'accompagnement individualisé de personnes éloignées de l'emploi, échappant aux critères des autres dispositifs le cas échéant, et avec pour objectifs d'améliorer leur cadre de vie personnel et les amener vers l'emploi durable ou la formation qualifiante.
- Assurer un 60% de temps plein au service de l'ingénierie de projets, de l'animation, de la coordination et du développement de l'offre d'insertion pour des publics éloignés de l'emploi à l'échelle de son territoire. Pour cela, elle s'appuie sur les structures locales de l'insertion par l'activité économique et le tissu associatif de la cohésion sociale, auprès desquels elle s'engage sur des cofinancements (notamment des subventions) et le développement de supports concrets de travail réservés à des publics en insertion (notamment des prestations de services et des travaux réservés aux SIAE).

La communauté d'agglomération de l'Albigeois cofinance aussi, d'autres actions d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois sollicitera le cofinancement du fonds social européen (FSE) suivant les règles mises en place dans le cadre de la programmation 2014-2020 et de l'organisation validée désignant le département du Tarn comme organisme intermédiaire gestionnaire de la subvention globale relative à l'axe prioritaire 3, « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », du programme opérationnel national.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le programme est développé en faveur des publics en difficulté d'insertion professionnelle des 17 communes du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Néanmoins, il est aussi un outil du volet insertion et emploi du contrat de ville ; aussi, la conseillère en insertion professionnelle de l'agglomération veille à ce que 50% au moins des publics qu'elle accompagne soient résidents des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire. Par ailleurs, une disponibilité spécifique est préservée pour les publics en difficultés d'insertion professionnelle de la commune de Saint-Juéry, territoire en veille active.

LES PUBLICS JEUNES

Il s'agit de jeunes de moins de 26 ans, hors dispositifs de la mission jeunes. La communauté d'agglomération de l'Albigeois et la mission jeunes préservent, dans l'intérêt des jeunes repérés, les possibilités d'une prestation spécifique ou exclusive de suivi, sur le programme local d'accompagnement global professionnel de l'agglomération. Il s'agit :

- De jeunes relevant des actions d'alphabétisation ou d'illettrisme et pouvant bénéficier de chantiers d'insertion avec des horaires adaptés à leur besoin de formation ;
- De jeunes bénéficiaires du RSA ;
- De jeunes femmes avec enfant(s), peu ou pas qualifiées ou choisissant de participer à une plateforme de découverte des métiers pour valider leur projet professionnel ;
- De jeunes demandeurs d'emploi afin de prévenir le basculement sur le dispositif RSA ;

L'effectif cible, accompagné par la conseillère de l'agglomération, est 20% de la jauge annuelle.

EN TERMES D'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La communauté d'agglomération de l'Albigeois prend en compte ce critère. Il est plus difficile de recruter des femmes pour des accompagnements. Pour augmenter l'attractivité de son dispositif, l'agglomération développe et s'appuie sur l'action de plateformes de découverte des métiers. L'agglomération entend maintenir au moins un seuil de 40% de femmes en parcours et atteindre à terme 50%. Pour ce faire, cet engagement sera formalisé dans les diverses contractualisations qui pourraient être mises en place avec des opérateurs.

De plus, l'agglomération s'engage à participer au portage de la thématique de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes aux côtés des partenaires locaux.

EN TERMES DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sur ce point le programme local d'accompagnement global professionnel de l'agglomération participe, aux côtés des partenaires signataires, aux travaux et actions mis en œuvre dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 pour lutter contre toute forme de discrimination (sociale, culturelle, liées au sexe, à l'âge, à la domiciliation, à l'origine, à l'orientation sexuelle...).

L'INGENIERIE DE PROJET

Son objectif global est de renforcer, soutenir, aider, maintenir et développer le secteur de l'insertion par l'activité économique, stimuler des actions expérimentales et innovantes, dynamiser l'innovation sociale, développer et consolider les liens avec le secteur économique et les partenaires, renforcer le travail en réseau. Ses missions visent le développement de projets, d'initiatives et, ou de contributions à la coordination et à l'animation de l'offre d'insertion afin de créer et, ou d'en maintenir la dynamique et d'en améliorer la lisibilité à l'échelle du territoire.

A ce titre, elle est maître d'œuvre d'actions développées et, ou cofinancées, par la communauté d'agglomération, au profit de l'offre d'insertion. Ainsi, elle recherche des ressources complémentaires, développe et tisse de nouveaux partenariats, définit des modes d'intervention, et notamment les clauses insertion, et met en place les contractualisations adéquates en fonction des opérations.

CO-FINANCEMENT D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

Enfin, la communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose d'une réserve pour le cofinancement d'actions en faveur des quartiers prioritaires et en prévision de la signature du nouveau contrat de ville. En fonction des besoins elle abondera notamment le fonds de participation des habitants.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

L'agglomération veillera, au travers de sa compétence développement économique et des liens forts qu'elle a avec les entreprises et employeurs de son territoire, à faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et notamment les jeunes en soutenant le tutorat, le parrainage, l'accès à des stages, à des mises en situation dans le milieu professionnel...

Les outils développés par le Grand Albigeois comme la couveuse d'activité, l'appel à projet ESS et la plateforme de crowdfunding « Déclic Etic » pourront être mobilisés. De plus, la communauté d'agglomération, au travers de son volet communication, pourrait s'engager à une promotion spécifique de ces outils en direction des quartiers prioritaires. Pour cela, elle pourrait notamment répondre à la sollicitation de groupes projets qui émergeraient dans les quartiers.

Il pourra être envisagé par exemple de constituer une école du numérique destinée aux personnes sans niveau de qualification prérequis. L'agglomération a réalisé un livret de toutes les formations de l'enseignement supérieur de son territoire dont elle peut faire la promotion et la diffusion ciblée vers les quartiers.

Par ailleurs, la richesse et la variété des formations et de l'enseignement supérieur montre un potentiel d'expertise et d'analyse de la part d'étudiants pour servir d'appui aux objectifs du contrat de ville (diagnostic, création d'activité, en terme d'environnement, étude de faisabilité, y compris sociale...)

CADRE DE VIE, HABITAT ET MOBILITE

Le cadre de vie concerne un ensemble varié de services sociaux (RAM), sportifs (équipement aquatiques), culturels (médiathèques), et à caractère plus technique comme, la propreté urbaine, les déchets, la voirie, l'hydraulique (réseaux, traitement, qualité ...).

Ces différentes compétences peuvent être parties prenantes de parcours individuels de personnes en insertion, répondre directement à des besoins des habitants, servir de supports à de l'emploi ou de la professionnalisation (stages, remplacements, travail saisonnier), peuvent être vecteurs de cohésion sociale (sport, culture). Sur ce dernier aspect, les services développent des actions vers certains types de publics (seniors, jeunes...) qui allient solidarité, mobilité et découverte et peuvent être aisément déployées dans les quartiers à travers des relais d'habitants.

Le PLH en cours d'élaboration, la politique de peuplement et les modalités d'attribution de logement sociaux sont identifiées comme des leviers centraux pour favoriser la mixité sociale. L'agglomération s'engage à installer une conférence intercommunale du logement, une politique du logement qui contribue à la recomposition urbaine et sociale de Cantepau.

La mobilité est incluse dans le maillage plus large du PDU. Elle s'entend pour les quartiers, non seulement à travers les des liaisons facilitées, mais également à travers l'organisation de co-voiturage, d'espaces, de modes alternatifs de déplacements, dans les quartiers, entre les quartiers et vers les équipements du territoire. A travers le projet d'intermodalité des transports et les liaisons douces (passerelle sur le Tarn, pistes cyclables...) la communauté d'agglomération veillera à considérer la mobilité des habitants des quartiers sur tout son périmètre.

Il faut noter que la compétence voirie porte un enjeu transversal important qui touche aux trois champs évoqués ci-dessus (cadre de vie, mobilité et habitat). La communauté d'agglomération a des engagements forts en matière qualitative et quantitative du réseau routier de son territoire dans lesquels les quartiers prioritaires sont pris en compte à part entière.

❖ L'Etat

Le point de vue de l'Etat a mis en exergue ses priorités nationales et départementales pour chacun des piliers du contrat, reprises par chacun des signataires concerné.

L'Etat confirme, plus particulièrement pour les habitants des quartiers prioritaires de l'Albigeois, les priorités suivantes :

- la mobilisation du droit commun avec l'action de l'équipe interministérielle dont la vocation est d'assurer le suivi des indicateurs des conventions signées avec le ministre de la ville ;
- la mobilisation en direction du tissu économique avec la déclinaison locale de la charte "entreprises & Quartiers" ;
- l'implication dans la réussite éducative avec le financement du "programme de réussite éducative" ;
- le soutien du projet de renouvellement urbain avec l'intervention financière de l'Agence Nationale de rénovation urbaine ;
- le soutien aux projets en faveur de l'égalité femme/Homme ;
- le soutien aux projets en faveur de la jeunesse dans tous les domaines et plus particulièrement dans les domaines suivants : éducation, emploi, citoyenneté, engagement dont le service civique) ;
- la signature d'un contrat local de lutte contre les discriminations ;

- la participation des habitants concrétisée par la constitution du conseil citoyen.
- En ce qui concerne les crédits spécifiques à la politique de la ville, trois dotations sont identifiées :
- les crédits du BOP 147 (budget opérationnel de programme politique de la ville) ;
- la dotation DSU (dotation de solidarité urbaine) attribuée à la commune d'Albi ;
- la dotation "politique de la ville" qui succédera en 2016 à la dotation de développement urbain.

❖ La ville d'Albi

Dans le cadre de ses prérogatives, la ville d'Albi, signataire du contrat de ville de l'Albigeois, et son centre communal d'action sociale, entendent poursuivre la pleine mobilisation de leurs compétences et de leurs moyens, dans les trois quartiers prioritaires, au regard des enjeux identifiés et partagés par l'ensemble des partenaires associés durant la phase d'élaboration du contrat de ville.

1. Maintenir et optimiser la présence des équipements et services publics municipaux de proximité

La ville développe une politique volontariste d'implantation des équipements et services publics de proximité dans les trois quartiers prioritaires de Cantepau, Veyrières-Rayssac et Lapanouse afin de répondre aux besoins des populations : écoles, Clsh et Clae, maisons de quartier, centres sociaux, maison des services publics rive-droite et permanences décentralisées, équipements petite-enfance (maison de la petite enfance et de la famille, espace multi-accueil Adèle, crèches mosaïque, halte-garderie), espaces insertion 16-25 ans, terrains multisports, aires de jeux pour enfants...

Cette offre de proximité utile dans la vie quotidienne et couvrant les besoins d'accueil, de loisirs, d'éducation, d'information et d'accompagnement dans les démarches administratives pour le grand public et les associations sera maintenue avec les mêmes exigences qualitatives voire renforcée (voir point 7).

2. Poursuivre les actions ciblées et partenariales en direction de l'enfance et de la jeunesse

Après une première année d'expérience relative à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, les besoins émergents dans le cadre du Projet Educatif du Territoire (PEDT) les plus importants sont :

- L'établissement d'un cadre de référence commun pour contribuer au développement du savoir être nécessaire à la vie en collectivité, à la compréhension des règles du vivre ensemble, au renforcement de la citoyenneté (règles de vie communes périscolaire/scolaire, charte des bonnes pratiques éducatives, formation des agents, développement des ateliers autour de la thématique citoyenneté/vivre ensemble...).
- Travailler la cohérence et la complémentarité de l'offre entre scolaire, périscolaire et familles en co-construisant des propositions d'amélioration qui permettront de les renforcer.
- Travailler l'articulation avec les autres dispositifs du territoire.

Considérant les enjeux et besoins spécifiques pour la jeunesse et l'enfance des quartiers prioritaires, la ville d'Albi assure dans ces seuls quartiers, une présence de proximité et des interventions spécifiques qu'elle maintiendra.

- Pour les **jeunes adolescents**, elle organise dans les maisons de quartier en période scolaire (mercredis et soirées) et durant les vacances, un accueil, des ateliers de pratiques culturelles et sportives et des animations en direction des 11-18 ans.
- Pour les **jeunes adultes** de 16-25 ans, des espaces dédiés concourent à accompagner l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Ses actions s'inscrivent en partenariat avec les institutions et associations intervenant dans ces territoires dans le même champ. Cette ambition partagée a ainsi donné lieu à la mise en œuvre d'une action pluri-institutionnelle intitulée « lutte contre le désœuvrement de la jeunesse » dans le quartier de Cantepau.

- Pour l'**enfance**, les écoles des quartiers prioritaires bénéficient d'accueils de loisirs (Clsh et Clae) pour les enfants de moins de 11 ans en période scolaire et durant les vacances.
- Pour la **petite enfance**, Albi dispose de 6 structures municipales (5 crèches collectives et 1 familiale) dont 5 sont implantées dans les quartiers prioritaires. Elles font l'objet d'un conventionnement avec la Caf et ont vocation à accueillir toutes les familles sans distinction, avec une attention particulière pour les plus fragiles d'entre elles.

3. Développer et organiser les instances de démocratie participative

La participation des habitants est une réalité ancrée dans les pratiques municipales depuis plusieurs années ; elle est montée en puissance en 2008 avec la constitution des 12 conseils de quartier de première génération réunissant fin 2013, 406 Albigeois (habitants, commerçants, acteurs associatifs et institutionnels...).

Le lancement de la deuxième génération des conseils de quartier en 2014 a tenu compte des exigences de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 en matière de participation citoyenne, tout en s'inscrivant en cohérence avec le contexte local.

L'objectif recherché est de faciliter l'expression des habitants des quartiers prioritaires sans perturber les instances participatives existantes et connues des Albigeois, et en évitant d'établir des discriminations entre les territoires par la différenciation des formes de participation citoyenne d'un quartier à l'autre.

La ville d'Albi s'est donnée les moyens de renouveler les conseils de quartier et de renforcer la mixité des participants (âge et origine sociale...) pour augmenter la part des habitants aux côtés des représentants associatifs et institutionnels dans les quartiers prioritaires. Plusieurs dispositions ont été prises pour informer la population et susciter la participation en privilégiant le principe de candidatures spontanées :

- mise en œuvre d'une campagne de communication grand public en juin et septembre 2014 ;
- organisation de réunions publiques de quartier à l'automne 2014 pour recueillir les attentes des habitants et les inviter à participer aux conseils de quartier ;
- diffusion d'un courrier ciblé aux associations non représentées jusqu'alors dans les conseils de quartier pour les inviter à s'impliquer ;
- démarche de sensibilisation auprès des habitants par les intervenants de terrain prescripteurs (animateurs, agents d'accueil...) ;
- modification du formulaire de candidature permettant aux conseillers de préciser à quel titre ils participent (habitants, représentants associatifs, représentants institutionnels, acteurs économiques...).

Albi compte en 2015, 562 conseillers de quartier. Pour les trois quartiers prioritaires en 2015, les conseils de quartier de deuxième génération font état d'une participation renouvelée et renforcée :

- Cantepau : 62 conseillers (+30 par rapport à la 1^{ère} génération), dont 40 habitants à titre individuel (dont certains domiciliés dans le zonage prioritaire), taux de renouvellement : 77 %.
- Lapanouse : 46 conseillers (+8 par rapport à la 1^{ère} génération), dont 33 habitants (dont certains domiciliés dans le zonage prioritaire), taux de renouvellement : 58 %.
- Veyrières-Rayssac : 50 conseillers (+ 21), dont 32 habitants (dont certains domiciliés dans le zonage prioritaire), taux de renouvellement : 70 %.

La ville a ainsi favorisé la constitution d'une première forme de conseil citoyen au sein du conseil de quartier de chaque quartier prioritaire. Cette première étape structurante a permis de lancer l'élaboration du contrat de ville en y associant les représentants de la société civile. Elle pose les fondations des démarches de participation des habitants dans les trois quartiers prioritaires et sera poursuivie.

4. Coordonner les démarches et interventions partenariales visant à garantir la sécurité de la population et à prévenir la délinquance dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Le CLSPD de la ville d'Albi, institué le 23 juillet 2014 et dont l'organisation fonctionnelle a été approuvée en assemblée plénière le 16 décembre 2014, vise à faciliter localement, la mise en œuvre adaptée des trois priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, à savoir :

- le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes ;
- le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Il se structure autour de plusieurs instances : une assemblée plénière et des formations restreintes thématiques ou territoriales : un comité restreint, une cellule de veille, quatre instances thématiques (vie sociale et tranquillité publique, vidéo-protection, prévention routière, lutte contre les conduites addictives).

Il prévoit une prise en compte spécifique de la géographie prioritaire de la politique de la ville par :

- l'organisation de trois groupes de travail territorialisés pour les quartiers prioritaires albigeois qui se réunissent mensuellement ;
- l'actualisation en 2015 du diagnostic local de sécurité de la ville d'Albi (datant de 2010) avec un nécessaire focus sur les trois quartiers prioritaires de la ville d'Albi ;
- le développement du dispositif de vidéo-protection qui sera calibré en fonction de la demande sociale accrue exprimée et des événements recensés (faits de délinquance et troubles sur voie publique) dans les quartiers prioritaires.

5. Favoriser l'égal accès aux droits, à l'insertion sociale et/ou professionnelle, aux pratiques culturelles et sportives pour les publics les plus fragilisés

La ville s'engage à poursuivre sa mission d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, de soutien aux démarches administratives et à la recherche d'un emploi ou d'un logement, d'accès aux droits sociaux :

- par le maintien voire le renforcement des prestations de la maison des services publics rive droite (Cantepau) et de ses annexes (15 permanences gratuites / plus de 15 000 usagers par an) ;
- par des permanences sociales régulières des travailleurs sociaux du CCAS dans les quartiers prioritaires pour les personnes démunies ou en difficulté ;
- par la mise en œuvre d'actions collectives destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (ateliers de maîtrise de la langue française, action de redynamisation des jeunes de 16 à 17 ans sortis du système scolaire sans qualification...).

Considérant la culture comme un vecteur d'intégration et de cohésion sociale, le projet culturel de la ville d'Albi intègre le développement des parcours de découverte et de sensibilisation pour permettre progressivement une plus grande autonomie des publics et donc une meilleure égalité d'accès à la culture.

Le projet culturel de la ville d'Albi prend en considération plusieurs dimensions qui se nourrissent réciproquement :

- favoriser l'accès aux lieux culturels pour tous par la mise en œuvre de moyens dédiés (améliorer l'information, adapter les offres tarifaires selon la situation sociale des publics, faciliter les déplacements (navette de bus, co-voiturage), proposer un accompagnement social et pédagogique) ;
- renforcer l'offre événementielle de proximité dans les quartiers (spectacles, d'expositions...) ;
- accompagner la dynamique événementielle par des ateliers de pratique hebdomadaires et des actions de médiation culturelle dans les quartiers.

La démarche d'ouverture culturelle et de parcours arts croisés entreprise en 2008 et faisant l'objet d'une convention de partenariat pluriannuelle signée en 2009 par la Ville d'Albi, la Scène nationale, le Centre Communal d'Action Sociale d'Albi et impliquant les centres sociaux et les associations porte et décline ses ambitions.

Elle met en synergie les politiques éducatives et d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, la politique des quartiers, la politique sociale et la politique culturelle. Elle vise à lever les freins d'accès à la culture en proposant auprès des publics considérés comme les plus éloignés de la culture notamment les habitants des quartiers prioritaires, des conditions adaptées.

S'inscrivant dans la durée, elle bénéficie directement aux habitants des quartiers prioritaires. En œuvre depuis 7 ans, elle concerne en moyenne un millier de bénéficiaires chaque année dont 80% sont issus des quartiers prioritaires.

Dans le domaine sportif, la ville développe une même stratégie d'intervention pour faciliter l'accès aux pratiques notamment dans les trois quartiers prioritaires :

- restructuration de l'école municipale des sports et décentralisation des activités périscolaires dans les quartiers en relation avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires ;
- organisations d'ateliers hebdomadaires de pratiques sportives et stages de découverte/initiation dans les maisons de quartier en partenariat avec les clubs et associations sportives locales ;
- organisation des villages-sportifs en pied d'immeuble durant l'été dans les trois quartiers prioritaires.

6. Animer la vie locale et dynamiser les conditions du vivre-ensemble

La ville initie, organise ou contribue dans le cadre de partenariats, à des actions d'animation de la vie locale dans les quartiers prioritaires.

Elle favorise le nécessaire travail collaboratif entre les institutions et associations intervenants pour l'organisation d'événements festifs et fédérateurs au profit des habitants (Printemps des cultures à Cantepau, fête de Rayssac-Veyrières, fête de Lapanouse).

Au travers d'une convention de partenariat conclue entre le CCAS et la CAF, la ville s'est également engagée à soutenir financièrement le fonctionnement des centres sociaux de Cantepau et Veyrières-Rayssac.

Elle souhaite poursuivre l'aide qu'elle apporte à la vie associative que ce soit par la mise à disposition de locaux au sein des maisons de quartier, de soutiens financiers ou logistiques.

Elle contribue à renforcer les relations de voisinage et les liens de solidarité en promouvant et facilitant les initiatives de type repas de rue.

7. Conduire une politique d'investissements ciblée au profit des quartiers prioritaires

Plusieurs projets d'investissements qui relèvent des engagements de l'équipe municipale pour le mandat en cours, viendront améliorer et structurer l'offre de services et d'équipements de proximité au profit des habitants et contribueront à restaurer l'image positive de ces quartiers avec notamment :

- l'opération de restructuration commerciale à Cantepau, sur le square Bonaparte ;
- le projet de rénovation urbaine de Cantepau (ANRU II), avec le repositionnement de la maison des services publics (perspective d'un regroupement des services publics de proximité dans le quartier) ;
- la création d'un équipement d'accueil pour les cérémonies familiales dans le cadre de la reconversion de l'ancien site scolaire de la Négrouillère à Cantepau ;
- l'installation du nouveau centre social requalifié de Lapanouse dans l'ancienne école Herriot D, au cœur du quartier,
- le regroupement des services en direction de la petite enfance sur le site de Charcot, rue Françoise Dolto, dans le quartier de Veyrières-Rayssac ;
- le développement du projet pilote écoles-numériques (câblage des locaux et équipement en vidéoprojecteurs interactifs des classes élémentaires) dans les trois quartiers prioritaires en partenariat avec l'Éducation nationale (formation des enseignants) ;
- la poursuite des programmes d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux notamment scolaires (Lapanouse : école Herriot isolation thermique du bâtiment C) et de réfection des cours d'écoles (Veyrières-Rayssac : cours élémentaires des écoles Rochegude et Rayssac) ;
- le plan de rénovation thermique et acoustique des crèches (pour la Maison de la petite enfance et de la famille à Lapanouse, la Crèche Mosaïque de Cantepau, l'Espace Adèle de Veyrières-Rayssac...) ;
- les programmes pluriannuels d'entretien et de rénovation des maisons de quartier (maison de quartier de Rayssac-Veyrières, de Lapanouse, de Cantepau, Espace associatif St Exupéry...).

Pour les trois quartiers prioritaires, la ville poursuivra ses travaux de rénovation de voirie pour l'amélioration des conditions de déplacements et apportera sa contribution à différentes opérations d'aménagement des espaces urbains à vocation collective en partenariat avec les propriétaires fonciers concernés notamment le bailleur social (cœur de quartier de Lapanouse, mail de Rayssac...).

Elle encouragera les actions en matière d'agriculture urbaine par la mise à disposition d'espaces dédiés et favorisera la création de jardins familiaux de proximité.

❖ La ville de Saint-Juéry

La commune de Saint-Juéry n'a pas été retenue dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

La commune souhaitant rester inscrite dans la dynamique de la politique de ville, a demandé à signer le nouveau contrat de ville au titre de "quartier de veille active" et bénéficiera de la mobilisation des moyens de droit commun des signataires du contrat de ville et de ses partenaires.

La nouvelle équipe municipale a souhaité être accompagnée dans la réalisation d'un diagnostic territorial partagé.

Cet accompagnement politique et technique sera construit autour de trois objectifs :

1. **Permettre sur la commune une analyse partagée** des actions et des besoins notamment en matière d'action socio-éducative.
2. **Réaliser un bilan technique quantitatif et qualitatif** des services et dispositifs mis en œuvre en direction des différents publics (enfance jeunesse, familles).
3. **Définir une politique éducative et sociale d'ensemble, coordonnée et contractualisable** d'abord en interne entre les acteurs locaux mais aussi permettant de préparer les évolutions des liens avec les différents partenaires institutionnels (l'État, la CAF,...).

Ce diagnostic, qui servira de base à la rédaction du Projet Éducatif et Social du territoire, est réparti dans le temps :

- 1/ Diagnostic – état des lieux de mars à septembre 2015
- 2/ Appropriation d'une politique éducative et sociale communale d'octobre 2015 à mars 2016

La démarche de l'équipe municipale avec l'écriture d'un projet Éducatif et Social de territoire s'intègre pleinement dans une des finalités générales du contrat de ville : **La cohésion sociale** et le **mieux vivre ensemble**.

Le projet de Saint-Juéry souhaite porter la dynamique de développement du champ éducatif et social : **Le vivre ensemble**.

L'animation de ce vivre ensemble constitue un premier objectif politique, culturellement intégrée par les acteurs du territoire qui commence, dans certaines relations, à constituer un véritable trait d'union.

Le second objectif est de mettre en œuvre **l'organisation d'une démarche de mobilisation solidaire entre les acteurs**, répondant ainsi aux attendus généraux du contrat de ville :

« **Une organisation qui favorise les synergies et qui prenne en compte les évolutions dans l'organisation des réponses** : les actions, leur orchestration, leur articulation entre elles et avec les institutionnels ; »

❖ Le Département du Tarn

Partenaire de longue date de la Politique de la Ville, le Département du Tarn, contribue à la mise en œuvre du Contrat de ville, dans le cadre de ses compétences obligatoires telles que définies à l'heure actuelle et sous réserve des modifications apportées par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Les crédits liés aux dispositifs départementaux : Programme Départemental d'Insertion, Programme Local d'Aide à l'Investissement ainsi que les programmes départementaux portés par les services de la culture et de la jeunesse et des sports seront particulièrement concernés dès lors que l'articulation entre les crédits d'Etat et des collectivités territoriales sera effective et que la définition des actions aura été partagée avec les services de la Collectivité.

Conformément aux orientations de la politique Départementale, les priorités d'intervention sont fixées comme suit :

- Dans le pilier Cohésion Sociale : les actions relatives à l'insertion sociale, à la citoyenneté dont l'accès aux savoirs de base ; les opérations de prévention concourant à la réussite éducative et au soutien à la parentalité ainsi qu'à la lutte contre le non recours, l'accès à la culture et à la pratique sportive.
- Dans le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : les opérations de rénovations de l'habitat social et les actions soutenant la maîtrise de l'énergie et le lien social dans les quartiers.
- Dans le pilier Emploi et Développement Economique : les actions relatives à la levée des freins à l'emploi et à la mobilité, l'accompagnement dans l'accès à une activité salariée, à la formation qualifiante et à la création d'entreprise.

Une attention particulière doit être portée aux publics les plus précarisés : personnes bénéficiaires du RSA, notamment les familles monoparentales et les personnes les plus éloignées de l'emploi ainsi qu'aux jeunes.

Les modalités de mise en œuvre concrètes devront s'appuyer sur la notion de parcours pour favoriser une insertion sociale et professionnelle durable.

❖ La Région Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées a décidé d'être partenaire et cosignataire du contrat de ville avec le Grand Albigeois et l'Etat pour agir pour l'emploi, le développement économique, la cohésion sociale, la qualité du cadre de vie et la rénovation urbaine.

Pour ce faire, la Région mobilisera d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier concernant l'emploi et la formation (mise en place de programmes de formations pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emplois, soutien à la formation par l'apprentissage...). Sur ces thématiques, les MCEF et des bureaux territoriaux seront les interlocuteurs privilégiés du territoire.

De plus, elle participera au soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturels et sportifs ainsi qu'à la réhabilitation thermique des logements, selon les dispositifs prévus dans le cadre des contrats régionaux uniques.

La Région Midi-Pyrénées a décidé de mobiliser le programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne, en particulier l'Axe 10, doté de 35,7 M€, entièrement dédié aux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les domaines suivants :

- Soutien à la réalisation des économies d'énergie dans les logements/hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants/ maintien et création de services commerciaux.

Les autres axes du FEDER en particulier dans les domaines économiques, de l'innovation et de la transition énergétique pourront également être mobilisés ainsi que les crédits FSE prévus en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de la création d'activités par ces derniers et de l'accompagnement des jeunes pour accéder à un emploi.

La Région cofinance avec l'Etat les postes d'adultes relais en participant au salaire à hauteur de 10 % du SMIC charges comprises ainsi qu'à la formation à hauteur de 2 744 € par adulte relais.

❖ La CAF du Tarn

Au travers ses dispositifs de droits communs sur les champs :

- de l'enfance: permettre l'accès aux modes de garde pour les parents inscrits dans un parcours d'insertion, développement d'actions innovantes d'accueil adaptées aux besoins des familles ;
- de la jeunesse: structurer une offre jeunesse de qualité, accompagner la prise de responsabilité et l'autonomisation des adolescents ;
- de l'accompagnement à la fonction parentale : réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité ;
- de l'animation de la vie sociale : renforcer la l'inclusion sociale, la socialisation.

La Caf apportera une attention particulière aux projets émanant des quartiers éligibles à la politique de la ville.

Par ailleurs, les centres sociaux sont des structures supports à l'accompagnement de prise d'initiatives ou de projets d'habitants.

❖ Tarn Habitat

Les priorités :

- Accélérer l'amélioration de la qualité de service en articulant mieux les actions des partenaires, et rendre plus active l'écoute des habitants pour déterminer les priorités financières et techniques.
- Maintenir la présence de l'Office dans les quartiers et développer des actions de proximité organisées par une Gestion Urbaine contractualisée pour les domaines les plus sensibles (propreté, entretien des espaces...).
- Lutter contre la précarité énergétique et maîtriser la quittance globale (loyer+charges).
- Analyser et agir en partenariat sur les conséquences du vieillissement des individus et favoriser tous les aspects du maintien à domicile.
- Soutenir les activités économiques présentes dans les quartiers et mener des politiques d'aide à leur développement et pérennisation.
- Favoriser le vivre-ensemble.
- Réussir avec tous les partenaires le projet de Renouvellement Urbain de Cantepau.

Ces priorités se traduisent par les engagements suivants :

- amélioration et recherche du meilleur niveau de service aux locataires dans le cadre de la maîtrise de la quittance globale ;
- l'inscription de l'Office dans la mise en œuvre d'une Gestion Urbaine de Proximité de haut niveau par la mobilisation des personnels de proximité et des moyens accrus aux fins d'améliorer la propreté, la gestion des encombrants, la gestion des déchets, le mieux vivre ensemble ainsi que des petits travaux d'amélioration de la qualité de service sur les abords et à l'intérieur des logements ;
- l'association de Tarn habitat aux actions s'attachant à recueillir et valoriser les avis et propositions des habitants dès lors qu'ils s'inscrivent dans les objectifs du présent Contrat de Ville.

❖ La CCI

- Participation aux instances pour le suivi des contrats et la mise en œuvre des actions ciblées par le CDV, exclusivement sur le pilier développement économique et emploi.
- Accompagnement des porteurs de projet :
 - Intégration dans notre parcours création (montage de projet...).
 - Mobilisation des financements de droit commun (Initiatives Tarn, Tarn entreprendre, convention de revitalisation...).
- Orientation des jeunes vers l'alternance (Point A).
- Soutien aux commerces de proximité :
 - Appui technique aux entreprises et mobilisation des dispositifs de droit commun.
 - Appui technique et/ou financier aux associations de commerçants.
- Transmission d'éléments statistiques par territoire : nombre de créations-reprises, de radiations, typologie des activités...

❖ La CMA

- Accompagnement et Suivi des Publics en Orientation : mise en place de stage découverte métier pour les jeunes de plus de 14 ans sous statut scolaire, gestion de la bourse apprentissage.
- Promotion de l'apprentissage et de ses filières. Possibilité de visite de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat Antenne du Tarn sur rendez-vous : 32 métiers possibles avec pôles de formation : Restauration, Bâtiment, Alimentation et Services.
- Accompagnement et suivi des porteurs de projets en création, transmission ou reprise d'entreprise : réunion d'information, suivi...

❖ L'ARS

Le Schéma Régional de Santé et de l'ARS Midi-Pyrénées comporte un axe fort concernant la lutte contre les inégalités de santé. Dans ce cadre, le Schéma régional de prévention, le programme régional d'accès aux soins et à la prévention (PRAPS) proposent et déclinent des axes d'intervention auprès des populations les plus fragilisées et précaires. Les dispositifs et projets sont développés sur l'ensemble de la région dans les départements sans ciblage spécifique « quartier prioritaire » mais peuvent concerner ces publics. Une des modalités de déclinaison se fait dans la cadre de contrats locaux de santé (CLS), les ateliers santé de la politique de la ville qui auront vocation à intégrer les CLS quand ils existent. °

Par ailleurs, l'ARS priorisera les projets développant une ou plusieurs des 6 thématiques citées ci-après.

1/ la nutrition : prévention du surpoids / obésité (Alimentation, activité physique) : jeunes, publics en situation de précarité, personnes âgées et handicapées en structures d'accueil ou d'hébergement ;

L'ARS s'engage à développer la Promotion du « Programme National Nutrition Santé » PNNS auprès des collectivités, plan compété par le plan Régional Sport Santé Bien être en Midi- Pyrénées, cosigné DRJSCS et ARS en décembre 2013 (promouvoir l'activité physique et sportive comme vecteur de santé) et à favoriser l'animation d'un réseau départemental des collectivités actives PNNS.

2/ la prévention bucco-dentaire : EHPAD et établissements spécialisés

3/ la vie affective et sexuelle (Contraception, IVG, IST) des jeunes, des publics en situation de précarité, des personnes âgées et handicapées en structure d'accueil et d'hébergement.

4/ La prévention par l'accès aux soins des publics en situation de précarité notamment à travers les dispositifs existants : Dispensaire de prévention sanitaire et PASS du CG d'Albi. (Permanence d'accès aux soins), l'équipe mobile psychiatrie précarité (l'hôpital le Bon sauveur rattaché au CMP d'Albi), le CPEF (centre de planification et d'éducation familiale) du CH d'Albi (financement département du Tarn).

5/ la souffrance psychosociale des jeunes et la prévention des addictions dans le cadre des contrats pluriannuels signés entre l'ARS et l'ANPAA, la Mission locale Tarn nord.

Par ailleurs, l'ARS s'engage à participer aux travaux du Conseil local de santé mentale d'Albi.

❖ Le Pôle emploi

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir un accompagnement adapté aux situations des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Ses missions sont :

- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, prescrire toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité, favoriser leur reclassement et leur promotion.
- **Indemniser** pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.
- Prospecter le marché du travail, développer une expertise sur l'évolution des emplois, procéder à la collecte des offres d'emploi utiles pour les demandeurs d'emploi du territoire, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi.
- Financer des actions de formation, en complémentarité des autres acteurs et dispositifs concourant au développement de compétences des demandeurs d'emploi.
- Activer le Conseil en Evolution Professionnelle dans une démarche globale d'orientation des demandeurs d'emploi.
- Proposer et gérer les aides et mesures adéquates pour faciliter l'insertion des Demandeurs d'emploi : contrats aidés et mesures d'Etat dont la gestion est confiée à Pôle emploi, aides à la mobilité et à l'accès à la formation.

La convention d'objectifs 2013-2015 pour les quartiers prioritaires signée entre le ministre chargé de l'emploi, le ministre chargé de la ville et Pôle emploi a précisé les engagements de **Pôle emploi** dans le champ de la politique de la ville.

Conformément à la décision du comité interministériel du 6 mars 2015 Pôle Emploi mobilisera :

- **un conseiller affecté à l'accompagnement intensif des jeunes en difficulté d'accès au marché du travail en direction des jeunes des QPV ;**
- **Pôle emploi mettra en place un pilotage de la performance comparée des agences actives** sur les quartiers prioritaires pour valoriser les démarches d'accompagnement innovantes ;
- **la nouvelle prestation de suivi dans l'emploi**, qui bénéficiera à des demandeurs d'emploi de longue durée dès le deuxième semestre en 2015, **sera centrée sur les résidents des quartiers prioritaires.**

Par ailleurs depuis Mars 2015 Pôle emploi a mis en place une équipe de conseillers spécialisés dans la relation avec les entreprises afin que chaque entreprise dispose d'interlocuteurs dédiés pour les accompagner plus efficacement dans leur recrutement et faciliter l'accès des demandeurs d'emploi aux entreprises qui recrutent.

Le nouvel accord de partenariat renforcé établi entre Pôle emploi et les missions locales renforce les complémentarités d'expertises permettant ainsi d'offrir des réponses d'accompagnement personnalisées aux jeunes, en difficultés d'emploi (Pôle emploi) comme en difficultés sociales et professionnelles (missions locales). Les actions menées en complémentarité par les deux opérateurs sont formalisées dans le projet local de coopération, prévu dans le cadre du partenariat renforcé avec Pôle emploi. Cette mobilisation visera en particulier les jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) et se traduira par la mise en œuvre de démarches de repérage et d'accompagnement adaptées aux problématiques des jeunes résidents des QPV. Elle implique aussi de développer l'offre de services en direction des entreprises ainsi que les méthodes de recrutement non discriminatoires auprès des employeurs (MRS, CV anonyme, CV vidéo...).

Les dispositifs induisant une mise en emploi dans le secteur marchand seront spécialement mobilisés en direction des résidents des QPV, et en particulier les jeunes, compte tenu de leur impact avéré sur l'insertion professionnelle.

❖ L'Education Nationale

Pistes territoriales établies et convention académique de priorité éducative en annexe complémentaire n°2.

❖ La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la **communauté d'agglomération de l'Albigeois**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des ~~mo~~^{oyens} financiers sur ses ~~fonds propres~~^{fonds propres} ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et ~~logements~~^{logements} du ~~contrat de ville~~^{contrat de ville}.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le - 7 JUL. 2015 **SLOK**

ID : 081-248100737-20150706-4_118_2015-DE

GLOSSAIRE

AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ARS	Agence Régionale de Santé
ANRU	Agence Nationale pour la rénovation Urbaine
C2A	Communauté d'agglomération de l'Albigeois
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Actions Sociales
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLS	Contrat Local de Santé
CLSM	Comité Local de Santé Mentale
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMA	Chambre Métier et de l'Artisanat
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMU-C	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNDS	Centre National de Développement du Sport
COPIL	Comité de Pilotage
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CR	Conseil Régional
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CV	Contrat de Ville
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DEFIE	Développement Economique, Formation, Insertion, Emploi
DGA	Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e)
DGS	Directeur(trice) Général(e) des Services
UT DIRECCTE	Unité Territoriale de Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESS	Economie Sociale et Solidaire
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIPJ	Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FLE	Français Langue Etrangère
FPH	Fonds de Participation des Habitants
FSE	Fonds Social Européen
GIPCOVAJ	Groupement d'Intérêt Public du Contrat de Ville Albi Saint-Juéry
GIPCUCSA	Groupement d'Intérêt Public du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Albigeois
GIP-DSU	Groupement d'Intérêt Public de Développement Social Urbain
GM	Guerre Mondiale
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HLM	Habitation à Loyer Modéré
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRIS	Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques
MCEF	Maison Commune Emploi Formation
MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONZUS	Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
OPCU	Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier Urbain
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan départemental d'Actions pour la Sécurité Routière
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PDU	Plan des Déplacements Urbain
PEDT	Projet Educatif Territorial
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
POR FEDER	Programme Opérationnel Régional du Fonds Européen de Développement Régional
PRE	Programme de Réussite Educative
PRU	Projet de Renouvellement Urbain
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
PV	Politique de la Ville
QPV	Quartier Politique de la Ville
RAM	Relais des Assistantes Maternelles
REAAP	Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RERS	Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs
RLJC	Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le - 7 JUL. 2015

SLO

ID : 001-248100737-20150706-4-115 2015-DE

SDIS	Service Départemental. d'Incendie et de Secours
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TPE	Très Petites Entreprises (moins de 19 salariés)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le - 7 JUIL. 2015 **SLOW**

ID : 031-248100737-20150706-4_118_2015-DE

ANNEXES

Liste des annexes principales :

1. Liste des équipements des quartiers vécus.....	77
2. Liste des plans et schémas avec des liens internet.....	80
3. Projet de protocole programme d'insertion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois	82
4. Projet de réussite éducative (PRE).....	83
5. Protocole de préfiguration du Projet de Rénovation Urbaine du quartier de Cantepau à Albi	90
6. Tableau récapitulatif des indicateurs des conventions interministérielles	91
7. Référents politique de la ville.....	92
8. Maquette financière.....	95

Les annexes complémentaires sont compilées dans un dossier séparé.

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le - **7 JUIL. 2015**

SLOW

ID : 081-248100737-20150706-4_118_2015-DE

1. Liste des équipements et services des quartiers vécus :

GENERAL

Enfance, éducation, scolaire, jeunesse, enseignement supérieur

- Classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) et Classe pour l'initiation pour les non francophones (CLIN)
- Le RAM
- Collèges (Jean-Jaurès, Bellevue, Balzac et Bruant, Sainte-Marie et Le Bon sauveur)
- Les lycées publics et privés (enseignement général, professionnel ou agricole)
- Le carré public (service jeunesse)
- MJC
- Université
- Maison des compagnons du devoir

Insertion, accès à l'emploi, services économiques

- MCEF (Mission locale, Pôle emploi, formation, CIO...)
- Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
- Zone économique (Portes d'Albi...)
- Innoprod
- CCI
- Chambre des métiers et de l'artisanat et CFA de Cunac
- CFPPA

Accès aux soins, santé

- Hôpital
- Le bon sauveur et ses annexes (CMP...)
- Cliniques
- PMI

Accès aux sports et à la culture

- Stadium, stade Rigaud, stade Mazicou
- Gymnase de l'université
- Espace nautique Atlantis
- Gymnase Jean Jaures
- Plaine des sports Guitardié
- Le carré public
- Le réseau de médiathèques
- Le grand théâtre
- Le théâtre des lices
- Cinémas (les cordeliers, Lapérouse, salle Arcé)
- Circuit et aéroport
- Zénith
- Bases de loisirs de Cantepau et de Pratgraussals
- Maisons de quartier

Accès aux droits

- MCEF
- Conseil général
- Les MCG de Charles Portal et de Cantepau
- Préfecture
- Mairie centrale
- CPAM
- CAF
- Tarn habitat

Transports, déplacements

- Gares ferroviaires centre-ville et Madeleine
- Gare routière

CANTEPAU

Enfance, éducation, scolaire, jeunesse

- Ecoles primaires et élémentaires Jean-Louis Fieu et Saint-Exupéry
- Centres de loisirs JL Fieu et St Exupéry
- Crèche Mozaïque
- Maison de quartier de Cantepau
- Espace associatif St Exupéry
- Espace associatif Palacio
- La médiathèque de Cantepau
- Centre social de Cantepau
- Halte-garderie
- RAM (Permanences et animations)

Cadre de vie :

- Mail piéton
- Plaine de jeux
- Base de loisirs de Cantepau
- Salle pour l'accueil des cérémonies familiales à la Négrouillère (en projet)
- Jardins d'insertion et jardins familiaux de Regain
- Terrain synthétique couvert de Cantepau
- Espaces commerciaux de proximité Bonaparte – Augereau – Hyper Casino
- Service postal

Insertion, accès à l'emploi, services économiques

- Permanence PLIE (MSP)
- Espace insertion 16-25 ans
- Domaine St Viateur (associations d'insertion Regain)
- CCI

Accès aux droits / logement

- Services sociaux
- Maison des services publics rive droite (dont Mairie annexe...)
- Maison du conseil général Albi 2
- CPAM
- Agence Tarn Habitat

Transports, déplacements

- Bus ligne C
- Parking relais (en projet)
- Ateliers de réparation de vélos (Centre social et association Tous à pied et à vélo en Albigeois)
- Association Regain mobilité
- Garage associatif (en projet)

Liaisons du quartier vers les équipements et services extérieursLignes de bus :

- Accès au centre-ville : C
- Accès aux établissements scolaires : C, B1
- Accès à MCEF et équipements du quartier Castelvieu : C + R

Pistes cyclables et piétonnes :

Pont de Cantepau, Rue Paul Bermond jusqu'au collège Jean-Jaurès, Avenue Cambacérès, Bd Maréchal Lannes, Avenue Maréchal Kellerman, Avenue Général Hoche.

LAPANOUSEEnfance, éducation, scolaire, jeunesse :

- Ecoles maternelle et primaire Edouard Herriot
- Maison de la petite enfance et de la famille
- Centre de loisirs Herriot
- Maison de quartier
- Centre social de Lapanouse et atelier
- RAM (animations)
- Espace associatif Lapanouse (ancienne école Herriot) : PRE, Calandreta, compagnies de théâtre
- AGOP Ecole Professionnelle Saint Jean de Caussels (MECS et IME)

Cadre de vie :

- Espace de jeux autour de la maison de quartier (circuit BMX...)
- Terrain de sport synthétique
- Jardin partagé
- Espace commercial de proximité place de la Marne
- Service postal

Insertion, accès à l'emploi, services économiques :

- Permanence PLIE (centre social)
- Régie Inter-quartiers
- Quartier Plus
- Médiation emploi du GIPCUCA
- Maison des Compagnons du Devoir

Accès aux droits /logement :

- Services sociaux/Maison du conseil Général
- Aide aux démarches (adulte relais du centre social)
- siège Tarn Habitat

Transports, déplacements :

- Bus lignes : E, E1, S4
- Ateliers d'utilisation et de réparations de vélos (Association Tous à pied et à vélo en Albigeois)

Liaisons du quartier vers les équipements et services extérieursLignes de bus :

- Accès aux établissements scolaires : E, E1 et S4
- Accès à MCEF et équipements du quartier Castelvieu : E, E1, S4, R, M, S1
- Accès au centre-ville : E, E1 et S4

Pistes cyclables et pédestres :

Echappée verte, Avenue Edouard Herriot, Avenue Colonel Teyssier.

VEYRIERES-RAYSSACEnfance, éducation, scolaire, jeunesse

- Ecoles primaires et maternelles Rochegude et Rayssac
- ITEP le Chemin (groupe scolaire Rochegude)
- Centre de loisirs Rochegude
- Espace multi-accueil « Adèle » (crèche, halte-garderie, centre social)
- Maison de quartier de Rayssac-Veyrières
- RAM (Permanences à Rayssac et animations)

Cadre de vie :

- Mail de rayssac
- Aire de jeu en face de Rochegude
- Gymnase Rochegude
- Terrain de sport à Rayssac
- Espaces commerciaux de proximité de Rayssac (Mal Juin) et Veyrières (place 19 mars 1962/av Mistral)
- Jardins Familiaux (en projet)

Insertion, accès à l'emploi, services économiques

- Espace insertion 16-25 ans à Veyrières
- Association Verso

Accès aux droits / logement

- Services sociaux / Maison Conseil Général
- Maison des services publics (Permanence à la maison de quartier de Rayssac)
- Agence Tarn Habitat

Transports, déplacements

- Bus lignes H, K, L, R
- Ateliers d'utilisation et de réparations de vélos (centre social et association Tous à pied et à vélo en Albigeois)

Liaisons du quartier vers les équipements et services extérieursLignes de bus :

- Accès aux établissements scolaires : H, M, S1, R
- Accès à MCEF et équipements du quartier Castelvial : H, R, M, S1
- Accès au centre-ville : H

Pistes cyclables et pédestres :

Avenue Maréchal Alphonse Juin, Avenue François Verdier, Avenue Maréchal Fouch.

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le **- 7 JUL. 2015** **SLO**

ID : 081-248100737-20150706-4 118_2015-DE

2. Liste des plans et schémas avec des liens internet :

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (1) article 97 : relative à la constitution d'une conférence intercommunale

COHESION SOCIALE

1. [Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#)
2. [PDALPD du Tarn](#)
3. [Plan jeunesse](#)
4. [Plan sport emploi du Tarn](#)

EDUCATION

5. [Éducation prioritaire](#)
6. [Réforme des rythmes scolaires](#)

EGALITE DES CHANCES – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

7. [Plan de lutte contre les discriminations](#)
8. [Charte de la diversité](#)
9. [Plan égalité des chances de la Défense](#)
10. [Dispositifs de la Police Nationale](#)

EMPLOI

11. [Mesures en faveur des jeunes](#)
12. [Mesures en faveur des femmes](#)
13. [Convention cadre pluriannuelle État/région Midi-Pyrénées égalité professionnelle F/H 2011-2014](#)
14. [Mesures en faveur des seniors](#)
15. [Plan national pour l'innovation](#)
16. [Charte entreprises et quartiers](#)

HABITAT

17. [Programmes locaux de l'habitat](#)
18. [Plan départemental de prévention du bruit](#)
19. [Plan de rénovation énergétique de l'habitat « J'éco-rénove, j'économise »](#)
20. [Plan local de l'habitat de l'agglomération de l'albigeois](#)

CADRE DE VIE

21. [Plan des déplacements urbains \(PDU\)](#)
22. [Plan climat-énergie de l'agglomération de l'albigeoise](#)
23. [Schéma de cohérence territoriale \(Scot\)](#)
24. [Schéma directeur cyclable de l'agglomération de l'albigeois](#)
25. [cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les QPV](#)

PREVENTION

26. [Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives](#)
27. [Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière \(P.D.A.S.R\) du Tarn](#)
28. Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance d'Albi

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE et AIDE AUX VICTIMES

29. [Plan départemental du Tarn de prévention de la délinquance](#)
30. [Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017](#)
31. [Plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes](#)

SANTÉ

- 32. [Plan stratégique régional de santé Midi-Pyrénées](#)
- 33. [Plan national nutrition santé 2011-2015](#)
- 34. [Programme national pour l'alimentation](#)
- 35. [Plan santé mentale 2011-2015](#)
- 36. [Plan santé-environnement](#)

SÉCURITÉ

- 37. [Plan départemental du Tarn de lutte contre les cambriolages](#)

Liste des documents réglementaires :

[Loi du 21 février 2014](#)

[Circulaire du 30 juillet 2014](#)

[Circulaire du 15 octobre 2014](#)

[CIRCULAIRE N°DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville](#)

[Circulaire n°INTK1500259J du 25 mars 2015 : orientation en faveur de l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité dans les ZSP et les QPV](#)

[Circulaire interministérielle emploi /PV du 25 mars 2015](#)

[Circulaire N° SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville, NOR : AFSZ1500546C](#)

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le

7 JUL. 2015

ID : 081-248100737-20150706-4_118_2015-DE

3. Projet de protocole programme d'insertion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

Document en cours d'élaboration qui sera transmis à l'automne 2015.

Le projet de réussite éducative de l'Albigeois 2015 – 2020

I. CONTEXTE

A. La nouvelle loi de programmation pour la politique de la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014,

a conduit le territoire de l'Albigeois à repenser son contrat de ville et son Programme de Réussite Educative en direction des enfants et adolescents issus des quartiers prioritaires.

La nouvelle géographie prioritaire a déterminé 2 types de quartiers :

- les quartiers réglementaires, dits "quartiers politique de la ville"
- les quartiers sortants dits "quartiers de veille active".

Pour l'agglomération albigeoise, aucun nouveau quartier n'a été identifié, trois restent en géographie prioritaire dans la ville d'Albi (Cantepau, Lapanouse, Veyrières-Rayssac) et un est déclaré sortant dans la ville de Saint-Juéry (Pratviel - les rosiers- la Moussetié).

La conséquence de ce nouveau classement est la suivante :

- la dotation des crédits spécifiques de la politique de la ville (contrat de ville et PRE) concernera les seuls quartiers réglementaires, soit les trois quartiers d'Albi,
- la mobilisation du droit commun sera privilégiée pour le quartier sortant, celui de Saint-Juéry,
- la dotation du PRE sera maintenue pour 2015 pour la commune de Saint-Juéry et dégressive en 2016 et 2017, seule la conduite de projet pourra se maintenir au-delà de cette date.
- la convention adulte-relais avec la ville de Saint-Juéry sera menée à son terme mais ne pourra être reconduite,

B. Instruction du ministère de l'Education du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville

Elle préconise une convergence entre les futurs réseaux d'éducation prioritaire et les quartiers politique de la ville, on observera que la ville d'Albi ne bénéficiera pas de ce dispositif de l'Education Nationale. Celui-ci est remplacé par une convention académique de priorité éducative signée entre la direction académique des services de l'Education Nationale du Tarn et la ville d'Albi

C. Contexte albigeois

Facilité par le portage commun de l'ex-CUCS et du PRE, le programme de réussite éducative l'Albigeois s'inscrit depuis son origine (2007) dans la dynamique de projet conduite par l'ex CUCS, en articulant la programmation de ce dernier au vu des besoins repérés dans le cadre des suivis individuels du PRE.

La nouvelle génération du contrat de ville et du PRE va bénéficier de cette habitude de travail.

Le PRE s'est inscrit dans la dynamique des ex projets éducatifs locaux, devenus projets éducatifs de territoire.

Le PRE favorise l'approche individualisée de ces projets.

Un travail de fond a facilité l'implantation du PRE dans le territoire.

II. LABELLISATION ET DIAGNOSTIC

Un dossier de labellisation sera déposé prochainement auprès des services compétents de l'Etat pour la période de 2015 à 2020.

En effet le PRE de l'Albigeois labellisé depuis décembre 2006 a évolué, le contexte a changé.

Il doit mettre notamment en exergue la mobilisation de l'ensemble des signataires du nouveau contrat de ville.

Ce document présentera des éléments diagnostic, les différents outils, la méthodologie d'intervention auprès du public...

III. ENJEUX

Le PRE de l'Albigeois s'inscrit dans les enjeux nationaux :

A. Réduire les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les QPV et le reste du territoire.

- à l'entrée en 6ème 21.8% des élèves de ZUS ont un retard d'un an ou plus, contre 12.3% hors ZUS
- à la fin du collège : un écart de plus de 10 points sépare le taux de réussite au brevet selon que les collèges comptent une forte proportion d'élève en ZUS ou pas (73% contre 85%)
- en fin de 2nd : 55% des élèves de ZUS s'orientent vers la voie professionnelle, contre 30% hors ZUS

B. Prévenir significativement le décrochage scolaire en développant les actions qui permettront de réduire les sorties sans qualification et de ramener vers la formation initiale les jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire

C. Participer à l'articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des enfants des quartiers

IV. OBJECTIFS

Son une approche locale sera :

A. Améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier

- En permettant à l'enfant et l'adolescent de développer ses compétences psychosociales.

B. Réduire le nombre de décrocheurs

- En proposant aux enfants et adolescents un accompagnement dans des périodes charnières de leur vie scolaire : passage en cours préparatoire, passage en 6^{ème} et en 4^{ème} au moment de la réflexion sur l'orientation post 3ème.
- En dédramatisant la proposition d'une éventuelle scolarisation en internat

C. Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés

- En intervenant dans le cadre des parcours individualisés auprès des enfants et des adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur réussite.

D. Assurer la participation des parents

- En organisant pour les parents accompagnés dans le cadre des parcours individualisés, des rencontres avec les différents services disponibles sur leur quartier, mais aussi hors quartier.
- En développant la médiation « école/parent »

E. Contribuer à la mixité sociale des écoles et des collèges dans les territoires concernés, contenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire.

En travaillant conjointement avec les services de l'éducation nationale, les élus des villes, les coordonnateurs des PEDT et la chef de projet du contrat de ville sur l'attractivité des écoles des quartiers politique de la ville.

V. PILOTAGE

A. Le comité de pilotage

Le PRE de l'Albigeois est porté depuis 2007 par le GIP CUCSA dont le conseil d'administration a assuré jusqu'au 31/12/2014 le rôle de comité de pilotage.

Pour 2015-2020, un comité de pilotage sera mis en place, intégrant les services départementaux de l'Education Nationale et des représentants des parents.

Sa composition : les membres du conseil d'administration du GIP, élargi aux associations de parents d'élèves.

Sa mission : Validation des orientations et de la programmation financière

Sa fréquence : une fois par an

B. Le comité de suivi

Sa composition : coordonnateur PRE, directrice du GIP, coordonnateurs des PEDT, responsables des maisons du département, chef de projet du contrat de ville, déléguée du préfet, élus du conseil d'administration du GIP.

Sa mission : informations, réflexions thématiques.

Sa fréquence : 3 fois par an

C. Le comité technique

Sa composition : coordonnateur PRE, directrice du GIP, coordonnateurs des PEDT, responsables des maisons du département, chef de projet du contrat de ville, déléguée du préfet, et experts, en fonction de la thématique du comité technique

Sa mission : informations, concertation, harmonisation

Sa fréquence : 3 fois par an

D. Les équipes pluridisciplinaires de soutien

Leur composition : (en fonction des établissements)

Le coordonnateur du PRE

La référente PRE

Les accompagnatrices familiale

Le coordonnateur du RRS

La direction de l'établissement scolaire

L'équipe du RASED

Les travailleurs sociaux de l'éducation nationale

Les travailleurs sociaux du département

Les travailleurs sociaux du centre social

La direction de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)

Leur mission : assurer la coordination et le suivi de chaque parcours individualisé

Leur fréquence : une par établissement scolaire et trois fois par an soit : 9 établissements sur Albi et 4 sur Saint-Juéry

E. L'équipe permanente du PRE

Sa composition :

Le coordonnateur du PRE, La référente PRE, Les accompagnatrices familiale

Objet :

- Organiser le travail de l'équipe
- Faire le point sur certaines situations délicates
- Organiser le groupe d'échange de pratique (supervision) 5 fois par an.

Sa fréquence : hebdomadaire

VI. SCHEMA D'ACTEURS

Dans le document présenté pour le nouveau PRE, un listing exhaustif sera présenté, mettant en évidence les différents types de relations entre le PRE et les acteurs.

VII. PROTOCOLE

Dès l'origine du PRE sur le territoire, l'équipe du PRE s'est attachée à mettre en œuvre les préconisations du guide méthodologique de 2007.

Un parcours individualisé comporte plusieurs étapes :

1. un repérage individualisé des difficultés de l'enfant ;
2. un premier contact avec la famille ;
3. un regard collectif des professionnels sur la situation présentée (équipe pluridisciplinaire de soutien) ;
4. l'élaboration de réponses dans différents domaines.

Les parcours individualisés peuvent donc comprendre des actions de différentes natures (soutien scolaire renforcé et adapté, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacations médicales, mise en place d'actions en petit groupes permettant, activités éducatives, etc.). Certaines des actions d'un parcours individualisé peuvent donc être collectives et recourir aux actions de droit commun du territoire.

VIII. MOYENS

A. Les co-financements

Chaque signataire du contrat de ville précisera sa contribution à la réussite éducative.

B. Les moyens mobilisés par le GIP CUCSA.

Le GIP gère l'enveloppe annuelle « CGET PRE ».

Cette attribution permet de financer :

- o une partie de l'équipe du PRE et son fonctionnement
- o les actions ou interventions mises en œuvre dans le cadre des parcours individualisés.
- o un logiciel de gestion et de suivi spécifique aux PRE, déclaré à la CNIL et respectant la vie privée des familles.

Le PRE de l'Albigeois, avec son équipe dédiée, lui permet d'être réactive et bien repérée par les familles et les acteurs.

C. La composition de l'équipe :

- La ville d'Albi met à disposition 4 agents qu'elle prend en partie en charge. Dans cet effectif, il y a trois titulaires et une personne bénéficiant d'une convention Adulte Relais (financée à 60% par le CGET, 30% par la ville et 10% par la Région).

- La ville de Saint-Juéry met à disposition une personne à 0,3 équivalent temps plein. Cette personne bénéficie d'une convention Adulte Relais (financée à 60% par le CGET, 30% par la ville et 10% par la Région).

D. Les moyens matériels:

- un ordinateur portable

- 3 bureaux par la ville d'Albi : le bureau principal du PRE dans le quartier de Lapanouse, un autre au sein de l'école Jean-Louis Fieu dans le quartier de Cantepau et enfin un bureau dans la maison de quartier de Rayssac.

- un local dans la mairie de Saint-Juéry, mis gracieusement à disposition,

Cette présence sur le terrain favorise le travail de proximité et le rayonnement du dispositif.

IX. EVALUATION

Deux niveaux d'évaluation seront développés :

A. Evaluation des parcours individualisés

Depuis le lancement du PRE sur l'Albigeois, l'équipe travaille en collaboration sur les avec l'ensemble de ses partenaires, sur les différents outils utilisés par l'équipe et par les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS). Ces outils sont évalués régulièrement et soumis si nécessaire à des modifications afin d'être le plus efficaces et le plus simples possible.

Aussi, prochainement une réflexion autour de l'évaluation des parcours individuels Ce travail sera élargi sera proposée aux « partenaires des EPS »

Ces réflexions permettront de poursuivre le paramétrage du logiciel PRE.

B. Evaluation du dispositif

Le bilan de l'activité du PRE sur 2007-2013 été élaboré sur le même mode que les EPS en pluridisciplinarité et pluri-institutionnalité.

C'est-à-dire qu'une fois par mois, le coordonnateur PRE a réunis durant 6 mois : la déléguée du préfet, le coordonnateur du RRS, les coordonnateurs des deux PEL respectifs, la chef de projet du CUCS, la référente CAF, les responsable des maisons du département, afin de croiser les regards sur les données mis à disposition par le coordonnateur du PRE.

L'évaluation du prochain PRE est proposée selon le même protocole, avec un groupe de travail régulier pour élaborer les outils nécessaires à l'évaluation du PRE de l'Albigeois.

Un travail commun aux 5 PRE du Tarn a permis de rédiger un guide de bonne pratique au sein des PRE. Cet outil sera utilisé pour 2015-2020.

5. Protocole de préfiguration du Projet de Rénovation Urbaine du quartier de Cantepau à Albi :

Envoyé en préfecture le 08/07/2015

Reçu en préfecture le 08/07/2015

Affiché le 07 JUL 2015

ID : 081-248100737-20150706-4_118_2015-DE

Document en cours d'élaboration qui sera transmis à l'automne 2015.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs des conventions interministérielles : **SLO 7 JUL. 2015**

MINISTERE		Objectifs recherchés ou actions
1	EDUCATION NATIONALE	Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans dans les écoles des QPV
		Favoriser la création de postes dans les écoles des QPV "plus de maîtres que de classes"
2	INTERIEUR	Favoriser la création de délégués "cohésion police-population" dans les ZUS-QPV
		Favoriser la création d'intervenants sociaux en commissariat.
		Développer la Formation PV des agents affectés en ZUS
3	EMPLOI	Favoriser le recrutement des jeunes résidents des ZUS/QPV dans les "emplois d'avenir"
		Favoriser le recrutement des résidents en QPV parmi les signataires de CUI secteur marchand
		Favoriser le recrutement des résidents en QPV parmi les signataires de CUI secteur non marchand
		Favoriser la création de points de contact physique pôle emploi, mission locale QPV
4	ESS	Favoriser l'entrée d'habitants des QPV dans les SIAE
5	SANTE SOCIAL	Favoriser l'analyse des résultats des examens de prévention et de dépistage réalisés entre 5 et 6 ans
		Favoriser la création de places en crèches nouvelles et en crèches rénovées dans les QPV
6	DROIT DES FEMMES	Favoriser la mise en place de marches exploratoires dans les QPV
		Encourager l'inscription des QPV dans les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle
		Favoriser la signature de conventions du FGIF en faveur des femmes des QPV
7	JEUNESSE	Favoriser le développement du nb de licenciés sportifs résidant dans les QPV
		Favoriser le développement du nb de licenciés sportifs (femmes) résidant dans les QPV
		Développer l'affection des crédits CNDS dans les QPV
		Favoriser la signature de conventions des jeunes des QPV en service civique
8	TRANSPORTS	Développer des transports collectifs dans les QPV : projets retenus dans le cadre des deux premiers appels à projets « transports collectifs et mobilité durable » - pas de candidature tarnaise
9	DEFENSE	Favoriser le développement d'actions mises en œuvre par les RLJC en direction des jeunes résidant en QPV
		Favoriser le développement d'initiatives impliquant des jeunes des QPV dans le cadre des deux cycles mémoriels du 70 ^e anniversaire de la II ^e GM et du centenaire de la I ^{re} GM
10	JUSTICE	Développer le nb de protocoles signés favorisant la réparation rapide du préjudice subi dans le cadre de conventions entre les services de la justice et les bailleurs sociaux
		Développer le nb de protocoles signés ou d'accords visant à lutter contre les discriminations, dans le cadre d'un partenariat entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits
11	ARTISANAT COMMERCE	Favoriser le développement du nb de jeunes résidant en QPV parmi les jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat
		Nb de CCI et de CMA ayant signé un contrat de ville
		Nb de projets FISAC sélectionnés et financés en ZUS
12	CULTURE	Favoriser l'affectation des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les QPV

7. Référents politique de la ville :

- liste des référents politique de la ville de l'État

Vous trouverez ci-dessous la liste, pour le département du Tarn, des personnes référentes des conventions interministérielles signées avec le Ministre de la ville. Cette liste est classée par ordre chronologique de date de signature de la convention.

Ministère :	Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Date de signature de la convention :	4 avril 2013
Directeur départemental :	Jean-Michel FEDON
Adresse :	DDCSPP, 18, avenue Maréchal JOFFRE 81 013 ALBI Cedex 9
Référente :	Sylvie VIGIER-BACH sylvie.vigier-bach@tarn.gouv.fr

Ministère :	Affaires sociales et santé
Date de signature de la convention :	19 avril 2013
Déléguée territoriale :	Hélène SGRO
Adresse :	DT-ARS, 44 boulevard Maréchal Lannes 81000 ALBI
Référente :	Isabelle VILAS isabelle.vilas@ars.sante.fr Florence COMMES florence.commes@ars.sante.fr

Ministère :	Affaires sociales et santé, (famille, personnes handicapées, lutte contre l'exclusion)
Date de signature de la convention :	avril 2013
Directrice :	Elisabeth DUBOIS-PITOU
Adresse :	CAF, 16 rue du Docteur Campmas 81000 ALBI
Référente :	Régine CAMBON regine.cambon@caf.fr

Ministère :	Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Date de signature de la convention :	25 avril 2013
Directeur territorial:	Dominique MARECHAU
Adresse :	UT -DIRECCTE, 44 boulevard Maréchal Lannes 81000 ALBI
Référent :	Jérôme SCHIAVONE jerome.schiavone@direccte.gouv.fr

Organisme :	Pôle Emploi
Date de signature de la convention :	30 avril 2013
Directeur interdépartemental :	Daniel GOMIS
Adresse :	Pôle Emploi, MCEF, 17 rue Gabriel Compayre 81000 ALBI
Référent :	Daniel GOMIS daniel.gomis@pole-emploi.fr

ministère :	Droits des femmes
Date de signature de la convention :	mai 2013
Déléguée départementale :	Hélène PREVOST
Adresse :	18, avenue Maréchal JOFFRE 81 013 ALBI Cedex 9
Référente :	Hélène PREVOST helene.prevost@tarn.gouv.fr

Ministère délégué :	Transports, mer et pêche
Date de signature de la convention :	7 juin 2013
Directrice Départementale :	Bernadette MILHERES
Adresse :	DDT, 19 rue de Ciron 81013 ALBI CEDEX 9
Référente :	Anne VUILLET anne.vuillet@tarn.gouv.fr

Ministère :	Justice, Garde des sceaux
Date de signature de la convention :	11 juillet 2013
Présidente du TGI :	Joëlle MUNIER p.tgi-albi@justice.fr secrétariat : emilie.bouziat@justice.fr
Procureur de République :	Claude DERENS clauded.berens@justice.fr
Adresse :	Place du Palais 81000 ALBI
Référents :	Joëlle MUNIER et Claude DERENS

Ministère :	Justice, Garde des sceaux
Date de signature de la convention :	11 juillet 2013
Président du TGI :	Patrick MIGNOT p.tgi-castres@justice.fr
Procureur de la République :	Manuella GARNIER manuella.garnier@justice.fr
Adresse :	4 rue du Palais 81100 CASTRES
Référents :	Patrick MIGNOT et Manuella GARNIER

Ministère :	Justice, Garde des sceaux
Date de signature de la convention :	11 juillet 2013
Directeur territorial :	Michel GELFF
Adresse :	DT - PJJ, 52, rue du Roch 81 000 ALBI
Référent :	Christophe MOUILLET christophe.mouillet@justice.fr

Ministère :	Justice, Garde des sceaux
Date de signature de la convention :	11 juillet 2013
Directrice :	Marie-Claude VANSON
Adresse :	SPIP Albi, 18 avenue Maréchal Joffre 81 013 ALBI cedex
Référent :	marie-claude.vanson@justice.fr

Ministère :	Défense, chargé des anciens combattants
Date de signature de la convention :	15 juillet 2013
Délégué militaire :	Colonel Vincent TASSEL
Adresse :	8 ^{ème} RPIMA, 11 rue de la Madeleine 81000 ALBI
Référent :	Lt-Colonel Michel TABLEAU michel.tableau@intradef.gouv.fr

Ministère :	Défense, chargé des anciens combattants
Date de signature de la convention :	15 juillet 2013
Directeur départemental :	Éric COUPAYE
Adresse :	service départemental, ONAC-VG 18 avenue Maréchal Joffre 81013 ALBI CEDEX 9
Référent :	Éric COUPAYE eric.coupaye@onacvf.fr

Ministère :	Intérieur
Date de signature de la convention :	27 septembre 2013
Directeur départemental :	PANAZIO Pierre-Marc
Adresse :	DDSP, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 81000 ALBI
Référent :	Frédéric BECEL frederic.becel@interieur.gouv.fr

Ministère :	Intérieur
Date de signature de la convention :	27 septembre 2013
Commandant :	Colonel Sylvain REGNIER
Adresse :	Groupeement de gendarmerie départementale, Place de Verdun 81000ALBI
Référent :	Colonel Didier LAURENS didier.laurens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ministère :	Education Nationale – ministre déléguée à la réussite éducative
Date de signature de la convention :	7 oct 2013
Directrice académique :	Mireille VINCENT
Adresse :	SDEN, 69 avenue Maréchal Foch 81013 ALBI CEDEX 9
Référents :	Farid DJEMMAL farid.djemmal@ac-toulouse.fr Anne-Marie CAFFIN a-marie.caffin@ac-toulouse.fr

Ministère :	Artisanat, commerce et tourisme
Date de signature de la convention :	janvier 2014
Président :	Michel BOSSI
Adresse :	CCI du Tarn 1, avenue du Maréchal Hoche 81 000 ALBI
Référent :	Benoît MALTHET b.malthet@tarn.cci.fr Alain VAISSETTE a.vaissette@tarn.cci.fr

Ministère :	Artisanat, commerce et tourisme
Date de signature de la convention :	janvier 2014
Président :	Jean-Louis HORMIERE
Adresse :	CMA du Tarn, 112, route des templiers, CS 22340 81 990 CUNAC
Référent :	Pierre-Luc RIVIERE direction@cm-tarn.fr

- liste des référents politique de la ville des autres signataires et partenaires

Président :	Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Adresse :	Philippe BONNECARRERE
Référente :	Parc François Mitterrand 81160 Saint-Juéry
	Danièle MERCE daniele.merce@grand-albigeois.fr
Maire :	VILLE D'ALBI
Adresse :	Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Référent :	16 rue de l'hôtel de ville 81023 ALBI Cedex 09
	Anthony PIASER anthony.piaser@mairie-albi.fr
Maire :	VILLE DE SAINT-JUERY
Adresse :	Jean-Paul RAYNAUD
Référent :	Place de la Mairie 81160 Saint-Juéry
	Stéphane GELIS jeunesse@ville-saint-juery.fr
Président :	DEPARTEMENT
Adresse :	Thierry CARCENAC
Référente :	Lices Georges Pompidou 81013 Albi Cedex 9
	Marie-Agnès GIZYCKI marie-agnes.gizycki@tarn.fr
Date de signature de la convention :	CONSEIL RÉGIONAL
Président :	février 2013 avec l'association des régions de France
Adresse :	Martin MALVY
Référente :	22 Boulevard du Maréchal Juin 31 400 Toulouse
	Ivanie SAFFORE ivanie.saffores@cr-mip.fr
Directrice :	CAF du Tarn
Adresse :	Elisabeth DUBOIS-PITOU
Référente :	16 rue du Docteur Campmas 81000 ALBI
	Régine CAMBON regine.cambon@caf.fr
Présidente :	TARN HABITAT
Directeur :	Elisabeth CLAVERIE
Adresse :	Gilles DUPONT
Référente Lapanouse-Saint Martin :	2 rue Général Galliéni 81011 ALBI Cedex 9
Référente Cantepau et Veyrières-Rayssac :	Fabienne CHEVENOT fabienne.chevenot@tarnhabitat.fr
	Sylvie GENEVRIER sylvie.genevrier@tarnhabitat.fr
Date de signature de la convention :	CAISSE DES DÉPÔTS & CONSIGNATIONS
Directeur :	juin 2014
Adresse :	Marc GUERRIER de DUMAST
Référent :	97 rue Riquet BP 72 09 - 31073 TOULOUSE cedex 7
	Jean-Marc BOU jean-marc.bou@caissedesdepots.fr

8. Maquette financière

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le

- 7 жовтня 2015

510

ID: 081-248100737-20150706-4 118 2015-DE

[illegible]

Pilier Cohésion sociale

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périphérie	Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en €	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2015 en €	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2017 en €	Prévisionnel 2017 en ETP	Valorisation	Montant provisionnel 2015	Montant réalisé 2015
Dispositif Plus de maîtres que de classes	Objectif opérationnel n°1	Action n°1	Albi	Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)	Ecole St Eupéry (Albi) : 0,5 ETP / Equivalent 25000 €													
		Action n°2		Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
	Objectif opérationnel n°2			Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
Seuils plus avantageux (taux d'encadrement)			Albi	Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
			Albi	Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)														
AXE n°1	Objectif opérationnel n°1	action enfance jeunesse	Albi	tous quartiers	3 postes													
		point accueil écoute jeunes	Albi	tous quartiers	18513													
	Objectif opérationnel n°2	FIPD	Albi	tous quartiers	29000													
	Objectif opérationnel n°3	adulte relais	Albi	tous quartiers	5 postes													
	Objectif opérationnel n°4	actions thématiques	Albi	tous quartiers	En attente de la programmation													
pilier cohésion sociale	Objectif opérationnel n°5	service civique	Albi	tous quartiers	6 postes : 38400 €													
	actions sport	actions sport	Albi	tous quartiers	24200													

[illegible]

Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)	Co-financeurs Pilier Renouvellement urbain (menu déroulant)	Co-financeurs Pilier Développement économique et emploi (menu déroulant)
Commune	Commune	Commune
Intercommunalités	Intercommunalités	Intercommunalités
Conseil Général	Conseil Général	Conseil Général
Conseil Régional	Conseil Régional	Conseil Régional
Organismes sociaux : XXX	Caisse des dépôts et consignations	Missions locales et maison de l'emploi : XXX
Adoma	ANRU	Pôle emploi
Autres organismes publics : XXX	EPARECA	ANRU
BOP 104 Intégration et accès à la nationalité française (Intérieur)	BOP 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat hors opérateurs	Caisse des dépôts et consignations
BOP 176 Police nationale (Intérieur)	BOP 203 Infrastructure et services de transports hors opérateurs	Chambres consulaires
BOP 152 Gendarmerie nationale (Intérieur)	Autres BOP	EPARECA
BOP 307 Administration territoriale (Intérieur)	Adoma	Autres organismes publics : XXX
Autres BOP Ministère de l'intérieur	Anah	FEDER
BOP 101 Accès au droit et à la justice (Justice)	Ademe	FSE
BOP 182 Protection judiciaire de la jeunesse (Justice)	EPF	BOP 102 Accès et retour à l'emploi
BOP 107 Administration pénitentiaire (Justice)	EPA	BOP 103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
BOP 178 Préparation et emploi des forces (Défense)	Bailleurs	BOP 134 développement des entreprises et du tourisme
BOP 167 Lien entre la nation et son armée (Défense)	Autres organismes publics : XXX	BOP 304 Inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire (Affaires sociales)
BOP 212 Soutien de la politique de la défense (Défense)	CAF	Autres BOP
BOP 139 Enseignement privé 1er et 2nd degré (Education)	Agences d'urbanisme	P147-Acse- AR
BOP 140 Enseignement scolaire public 1er degré (Education)	Entreprises	P147-Acse- Crédits foncibles départementaux
BOP 141 Enseignement scolaire public 2nd degré (Education)	FEDER	P147-Acse- Crédits foncibles régionaux
BOP 230 Vie de l'élève (Education)	FSE	
BOP 231 Recherche et enseignement supérieur (Education)	Dotation politique de la ville	
BOP 150 Formations supérieures et recherche universitaire (Education)	P147-Acse- Crédits foncibles départementaux	
BOP 231 Vie étudiante (Education)	P147-Acse- Crédits foncibles régionaux	
BOP 224 transmission des savoirs et démocratisation de la culture (Culture)	FIPD	
BOP 106 Actions en faveur des familles vulnérables (Affaires sociales)	MDELCA	
BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (Affaires sociales)		
BOP 157 Handicap et dépendance		
BOP 177 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables		
BOP 304 Inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidaire (Affaires sociales)		
BOP 204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins (Affaires sociales)		
BOP 219 Sport		
BOP 163 Jeunesse et vie associative (hors FONJEP)		
Postes FONJEP		
BOP 137 Egalité entre les femmes et les hommes		
Autres BOP		
FSE		
P147-Acse- AR		
P147-Acse- ERE		
P147-Acse- Crédits foncibles départementaux		
P147-Acse- Crédits foncibles régionaux		
FIPD		

Le préfet du Tarn <i>Thierry GENTILHOMME</i>	Le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois <i>Philippe BONNECARRERE</i>
Le maire d'Albi <i>Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</i>	Le maire de Saint-Juéry <i>Jean-Paul RAYNAUD</i>
Le président du Département du Tarn <i>Thierry CARCENAC</i>	Le président du Conseil Régional Midi-Pyrénées <i>Martin MALVY</i>
La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn <i>Elisabeth DUBOIS-PITOU</i>	La présidente de Tarn Habitat <i>Elisabeth CLAVERIE</i>
Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn <i>Michel BOSSI</i>	Le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn <i>Jean-Louis HORMIERE</i>

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le

- 7 JUIL. 2015

SLO

ID : 081-248100737-20150706-4 118 2015-DE

La rectrice de l'académie de Toulouse <i>Hélène BERNARD</i>	Le procureur de la République d'Albi <i>Claude DERENS</i>
La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées <i>Monique CAVALIER</i>	Le directeur de l'unité territoriale du Tarn de la DIRECCTE Midi-Pyrénées <i>Dominique MARECHAU</i>
Le directeur régional de la Caisse des Dépôts et des Consignations de Midi-Pyrénées <i>Philippe LAMBERT</i>	Le directeur territorial de Pôle Emploi Midi-Pyrénées Est <i>Daniel GOMIS</i>

